

BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean

Séance du
28 juin 2022

Adoption du budget 2022-2023

Le budget 2022-2023 du Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean est maintenant adopté. L'exercice prévoit des revenus de 126 607 008 \$ et des dépenses de 127 513 392 \$. Le déficit d'opération de 906 384 \$ sera comblé à même le surplus accumulé. Le déficit respecte la limite d'appropriation du surplus établie par le MEQ qui est de 15 % du surplus accumulé. Le surplus accumulé disponible projeté au 30 juin 2022 (en excluant certains éléments, dont la valeur comptable des terrains) est de 5 873 554 \$ duquel sera prélevé le déficit d'opération anticipé.

Les revenus sont en hausse de près de 13,6 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Cela s'explique notamment par des indexations et nouvelles mesures liées aux dernières conventions collectives négociées et par de nouvelles mesures et bonifications des mesures budgétaires existantes liées aux orientations ministérielles. Cela permettra :

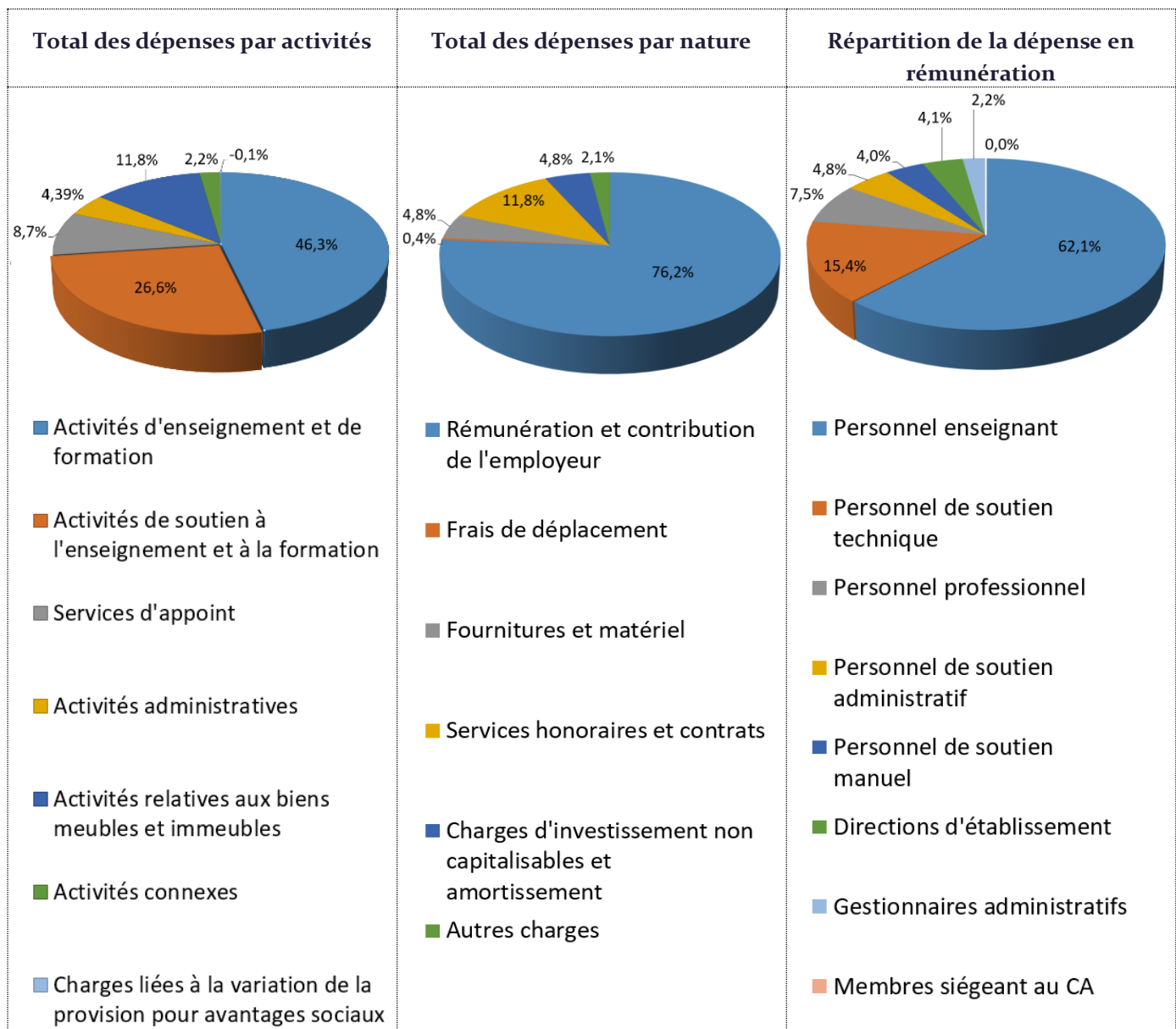
- l'embauche de personnel enseignant, de personnel professionnel et de personnel de soutien technique au secteur des jeunes pour soutenir tous les élèves et accompagner les plus vulnérables;
- le soutien au centre de la formation professionnelle et au centre de la formation générale des adultes par la bonification de diverses mesures dont celles liées à l'opération *main-d'œuvre* visant à s'attaquer à la pénurie de main-d'œuvre dans certains domaines jugés prioritaires;
- l'ajout de ressources dans les services de garde scolaire;
- le soutien aux apprentissages par le numérique;
- l'ajout de ressources pour assurer l'attraction et la rétention du personnel;
- l'ajout de sommes visant à améliorer le parc immobilier scolaire notamment par l'entretien des bâtiments.

Pour tous les centres de services scolaires, le taux de la taxe scolaire sera de 0,102 40 \$ du 100 \$ d'évaluation.

À noter que les règles de fonctionnement, d'investissement et du transport scolaire émises par le MEQ pour l'année 2022-2023 qui ont servi à la préparation du budget doivent être approuvées par le Conseil du trésor. Également, le ministère a annoncé de nouvelles mesures pour soutenir les programmes particuliers au secondaire. Ces nouveautés ne sont pas incluses dans le présent budget qui sera ajusté lors de la première révision budgétaire.

Par ailleurs, le Centre de services scolaire continue de revendiquer une révision des règles de financement du ministère de l'Éducation. La méthode de calcul du montant de financement des besoins locaux, la réduction du soutien pour la décroissance au secteur jeunes et la réduction de clientèle de nos centres de formation générale des adultes et de formation professionnelle ont des impacts importants sur le budget du CSS. Ces éléments s'ajoutent au problème d'iniquité dans le calcul du financement des besoins locaux servant à financer les activités relatives à la gestion des établissements, les services administratifs offerts ainsi que les activités d'entretien des biens meubles et immeubles.

Le budget complet peut être consulté sur notre site Internet en [cliquant ici](#).



Adoption du plan des investissements 2022-2027



Chaque année, le Service des ressources matérielles doit élaborer son plan quinquennal des investissements. Pour la première année du plan, soit l'année 2022-2023, des investissements de 11 433 584 \$ seront effectués, une hausse de plus de 3 M\$ par rapport au précédent exercice, dans le cadre des mesures dédiées à la réfection et transformation des bâtiments (1 284 840 \$), au maintien des bâtiments (7 813 778 \$) et à la résorption du déficit de maintien (2 334 966 \$).

Pour élaborer le plan quinquennal, tous les établissements ont été visités et toutes les directions ont été rencontrées de novembre à février dernier afin de cibler les projets à prioriser. Pour ce faire, le cadre de gestion des infrastructures scolaires recommandé par le ministère de l'Éducation et les balises recommandées par le comité de répartition des ressources ont été utilisés. Comme les règles budgétaires ne sont connues que pour la première année du plan, il est possible que les projets des prochaines années soient revus en fonction des besoins et des sommes disponibles.

Organisation des services éducatifs au secteur des jeunes, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle

Secteur des jeunes

En mai dernier, le conseil d'administration a adopté le projet de l'organisation des services au secteur des jeunes, pour consultation auprès du comité de parents. Cette organisation des services est le résultat d'une démarche réalisée annuellement à laquelle sont parties prenantes les directions d'établissement, les Services éducatifs, le Service des ressources humaines et le Service des ressources financières. Au terme de la consultation, le comité de parents s'est dit en faveur du projet déposé. Le conseil d'administration a donc procédé à l'adoption de l'organisation des services éducatifs au secteur des jeunes pour l'année scolaire 2022-2023.



Formation professionnelle et formation générale des adultes

Le conseil d'administration a également adopté l'organisation des services éducatifs pour la formation professionnelle et la formation générale des adultes.

Au Centre de formation professionnelle, la formation en ligne est en développement dans plusieurs programmes. Aussi, près de 50 élèves internationaux sont attendus pour l'année scolaire 2022-2023 grâce au service de mobilité internationale mis en place conjointement par notre Centre de services scolaire et le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets. Le CFP doit donc adapter ses services d'accueil et d'accompagnement pour répondre aux besoins d'une clientèle internationale grandissante. L'organisation des services prévoit aussi des services d'aide et d'accompagnement pour les élèves à besoins particuliers.

En formation générale des adultes, l'offre est regroupée dans divers services d'enseignement déployés en fonction des besoins d'une clientèle hétérogène âgée de plus de 16 ans. Des cours en ligne, qui sont en développement depuis quelques

années, sont offerts à des élèves répartis un peu partout dans la province. Tous les élèves du centre ont accès à une équipe multidisciplinaire pour les accompagner dans leur cheminement scolaire.

L'offre de service au secteur des adultes est complétée par Forgescom, le centre de formation sur mesure aux entreprises, qui déploie des formations, des programmes et des services permettant de répondre aux besoins des entreprises du milieu.

Nouveaux membres au conseil d'administration

Le conseil d'administration du Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean accueillera de nouveaux membres suite aux processus de désignation qui se sont tenus au cours des dernières semaines. Leur mandat d'une durée de trois ans débutera le 1^{er} juillet.

Pour les membres parents, Jonathan Bellemarre, membre du conseil d'établissement de l'école primaire Saint-Bruno, a été réélu administrateur du district 2 (écoles du secteur sud). Caroline Girard, membre du conseil d'établissement du Pavillon Wilbrod-Dufour, a été élue administratrice du district 3 (écoles secondaires du centre).

Pour les membres du personnel, le siège d'administrateur pour les directions d'établissement sera occupé par Joanne Landry, directrice de l'école Saint-Joseph d'Alma. Le poste d'administrateur pour les enseignants sera occupé par Tania Paradis, membre du conseil d'établissement de l'école Saint-Joseph d'Alma.

Pour les membres de la communauté, le poste réservé aux personnes âgées de 18 à 35 ans sera occupé par Marianne Simard, conseillère en orientation au Collège d'Alma, qui a été réélue. Le poste d'administrateur pour le milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires sera occupé par Nathalie Lemieux, architecte — conseillère en bâtiment — chargée de projet — Hôpital d'Alma, service de la planification immobilière et gestion de projet, CIUSSS Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Des processus de désignation sont tenus deux années sur trois pour permettre, chaque fois, la désignation de deux ou trois membres de chaque catégorie. Le conseil d'administration est composé de 15 membres, soit 5 parents d'élèves, 5 membres du personnel et 5 membres de la communauté. Ces membres, aux profils diversifiés, contribuent aux travaux du conseil d'administration par leur expérience, leur connaissance des besoins et préoccupations des élèves et des parents, leur connaissance du milieu et leur expertise.

Félicitations aux administrateurs nouveaux et réélus!

(Icônes : Flaticon)



Le bulletin est produit par le Service des communications

Les procès-verbaux et le calendrier des séances sont disponibles sur le site web du CSSLSJ :

csslsj.gouv.qc.ca/conseil-dadministration

Prochaine séance du conseil d'administration : 30 août 2022